



Cadeau pécunier d'une amie

Par **phan62**, le **28/11/2012** à **13:20**

Un amie me propose de me payer ma formation en cours, soit 2640€. Elle ne réclame aucun remboursement. Ce qui m'inquiète, c'est de savoir si je peux accepter, et être dans la légalité.

Par **youris**, le **30/11/2012** à **12:11**

bjr,
les cadeaux cela existe et c'est légal.
mais souvent quand les relations se détériorent ce qui était un cadeau devient un prêt à rembourser.
donc votre amie devrait établir un document signé par elle indiquant qu'il s'agit bien d'un cadeau et qu'elle n'en exigera jamais le remboursement.
cdt